

Conditions générales de vente formation professionnelle continue 2023-2024

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par L'ESPML ISIPCA LA FABRIQUE dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. LES TYPES DE FORMATIONS CONCERNÉES

- Formation inter-entreprise : formation catalogue réalisée dans nos locaux.
- Formation diplômante (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages inter-entreprise.
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client dans les locaux de l'ESPML ISIPCA LA FABRIQUE ou sur le site du client.

3. INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Toute inscription d'un participant ne **sera validée** :

Pour les formations inter (stages inter-catalogue) :

- pour les entreprises, qu'à réception de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'entreprise avec un acompte de 30% des frais de la formation ; le règlement du solde doit être effectué à réception de la facture.

- pour les particuliers, qu'à réception du contrat de formation signé et accompagné d'un acompte de 30% du coût total de la formation versé à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui suivra la signature de ce contrat.

Pour les formations diplômantes : qu'après l'admission prononcée par le jury et à réception :

- de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial de l'entreprise avec un acompte de 30% des frais de la formation ; le règlement du solde doit être effectué à réception de la facture.

- du contrat de formation, pour les inscriptions individuelles, de l'échéancier contractuel de règlement signé et accompagné d'un acompte de 30% du coût total de la formation versé à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui suivra la signature de ce contrat.

4. RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE implique le respect par le client du règlement intérieur de l'établissement porté à la connaissance de ce dernier.

L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle et professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le bon de commande ou la convention/contrat de formation et sont nets de taxes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

6. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. Le règlement du prix de la formation est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « ESPML ISIPCA LA FABRIQUE »
- par virement en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN

BNP N°3000 4028 3700 01113811 894

IBAN FR76 3000 4028 3700 01113811 894

SWIFT : BNPAFRPPXXX

Pour les formations intra, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

Toute entreprise domiciliée au sein de l'Union Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

7. RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur le contrat de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci est différente de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons, et pour quelque raison que ce soit le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. PÉNALITÉ DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

9. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant.

ESPML ISIPCA LA FABRIQUE ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Les attestations de présence établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes de financement ou particuliers) après chaque formation, cycle ou parcours.

10. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à l'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (e-mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour les formations inter : en cas d'annulation par l'entreprise moins de 11 jours calendaires avant le début de la formation, un dédit de 30% sera facturé et l'acompte demeurera acquis à L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE à titre d'indemnisation.

Toute annulation, à la date du début de la formation, ou non présentation du stagiaire, alors que les inscriptions sont définitives, entrainera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de la formation déduction faite le cas échéant des sommes acquittées et ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire de l'entreprise.

Les sommes dues par l'entreprise à titre d'indemnisation ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et seront mentionnées dans la facture.

L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE se réserve le droit d'annuler ou de reporter 10 jours avant sa date de réalisation une formation dont le nombre de participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE. En cas d'annulation définitive de la formation par L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE, celle-ci procède au remboursement des frais de formation perçus lors de l'inscription.

Pour les particuliers : en cas d'abandon en cours de formation du fait du stagiaire motivé par un événement de force majeure dûment notifié et reconnu, il ne lui sera facturé que les prestations effectivement dispensées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat de formation. Les sommes dues par le stagiaire à titre d'indemnisation seront mentionnées sur la facture.

Pour les formations de type intra : si une annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois l'acompte de 30% du coût total de la formation sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois l'acompte restera acquis à L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE formation continue à titre d'indemnité forfaitaire.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisés par L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE pour assurer les formations appartiennent à titre exclusif à L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE et ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non autorisée sans l'accord exprès de L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE sous peine d'engager leur responsabilité sur le fondement des articles L122.4 du code de la propriété intellectuelle.

13. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents les concernant quelle que soit leur nature qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient eu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de la CCI Paris Ile-de-France ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel cdp@cci-paris-idf.fr. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant et qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation ou en cas de difficulté auprès du cdp@cci-paris-idf.fr.

15. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre L'ESPML ISIPCA - LA FABRIQUE et ses Clients relèvent de la Loi française.

16. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE PARIS. N° de déclaration d'activité : 11 78 84 61 778.

Siret ESPML ISIPCA 889 415 113 000 22 - Siret ESPML LA FABRIQUE 889 415 113 000 30